



**Arrêté portant sur la composition du Conseil Consultatif Régional Académique
de la Formation Continue des Adultes (CCRAFCA) de Nouvelle-Aquitaine**

La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités,

VU le code de l'éducation, notamment son article D. 423-1,

VU la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

VU la loi n°84-16 du 11 juillet 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique d'Etat,

VU le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006 modifié fixant les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements temporaires des personnels civils de l'Etat,

VU le décret n°2011-184 du 15 février 2011 relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat,

VU l'arrêté ministériel du 29 juillet 2020 relatif au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes,

VU le décret du 24 juillet 2019 portant nomination de Madame Anne BISAGNI-FAURE, rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités,

VU la circulaire du 12 juin 2019 relative à la mise en œuvre de la réforme de l'organisation territoriale de l'Etat ;

VU les résultats des élections professionnelles au comité technique académique de l'académie de Bordeaux, au comité technique académique de l'académie de Limoges et au comité technique académique de l'académie de Poitiers qui se sont déroulées du 29 novembre au 6 décembre 2018,

VU l'arrêté du 11 juin 2021 fixant la liste des organisations syndicales appelées à désigner des représentants au conseil consultatif régional académique de la formation continue des adultes et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles,

ARRÊTE

ARTICLE 1 : Le Conseil Consultatif Régional Académique de la Formation Continue des Adultes de la région académique Nouvelle-Aquitaine est composé comme suit :

• **Dix représentants de l'administration :**

Quatre représentants membres de droit :

- Madame Anne BISAGNI- FAURE, rectrice de la région académique, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, présidente, titulaire (suppléant : Monsieur Vincent PHILIPPE, secrétaire général de région académique),
- Madame Carole DRUCKER- GODARD, rectrice de l'académie de Limoges, titulaire (suppléant : Monsieur Ivan GUILBAULT, secrétaire général de l'académie),
- Madame Bénédicte ROBERT, rectrice de l'académie de Poitiers, titulaire (suppléant : Monsieur Jean-Jacques VIAL, secrétaire général de l'académie),
- Monsieur Thierry KESSENHEIMER, délégué régional académique à la formation professionnelle initiale et continue et à l'apprentissage, titulaire (suppléant : Monsieur Xavier LE GALL, secrétaire général de l'académie de Bordeaux)

Six représentants nommés, par la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, en accord avec les rectrices des académies de Limoges et de Poitiers :

➤ Madame Frédérique COLLY, déléguée académique à la formation professionnelle initiale et continue et l'apprentissage de l'académie de Bordeaux, titulaire (suppléante: Mme Annie CONTE, adjointe au délégué académique en charge de la formation continue de l'académie de Bordeaux)

➤ Monsieur Jean Paul SUCHAUD, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue et l'apprentissage de l'académie de Limoges, titulaire (suppléant: Monsieur Luc SOULIE, adjoint au délégué académique en charge de l'évolution des besoins en compétences de l'académie de Limoges)

➤ Monsieur Ahmed BAUVIN, délégué académique à la formation professionnelle initiale et continue et l'apprentissage de l'académie de Poitiers, titulaire (suppléante: Madame Catherine BONTEMPS, adjointe au délégué académique en charge de la formation continue de l'académie de Poitiers) ,

➤ Madame Marie Charlotte BOUTHIER, présidente du GRETA- CFA Aquitaine, titulaire (suppléant : Monsieur Didier GUILBAUT, CESUP du GRETA- CFA Aquitaine),

➤ Monsieur Thierry LACAZE, président du GRETA du Limousin, titulaire (suppléant: Monsieur Pascal DEJAMMET , CESUP du GRETA du Limousin),

➤ Madame Delphine NIBAUDEAU , président du GRETA Poitou-Charentes, titulaire (suppléant : Monsieur Christophe SIMONET, CESUP du GRETA Poitou- Charentes),

• **Dix représentants des personnels :**

Représentants nommés par la rectrice de région académique, sur proposition des organisations syndicales

➤ Madame Géraldine POUJOL, Lycée Camille Jullian à Bordeaux, titulaire (suppléant : Monsieur Hugo LASSALLE, Lycée Condorcet à Bordeaux)

➤ Monsieur Jérôme JOLIVET, Lycée Sud-Gironde à Langon, titulaire (suppléant : Monsieur Eric DELBOS, Lycée Léonard de Vinci à Périgueux)

➤ Monsieur Christophe TRISTAN, Lycée Jean Monnet à Limoges, titulaire (suppléant : Monsieur David GIPOULOU, Lycée Jean Favard à Guéret)

➤ Monsieur Alain HERAUD, Collège François Mitterrand à Montbron, titulaire (suppléante : Madame Lise COURCIER, Lycée Raoul Mortier à Montmorillon)

➤ Monsieur Sven WALTER, Lycée Nelson Mandela à Poitiers, titulaire (suppléant : Monsieur Philippe DAURIAC, Lycée Pierre- Andrée Chabanne à Chasseneuil sur Bonnieure)

➤ Monsieur Jean- François ROLAND, Ecole Jules Ferry à Neuville de Poitou, titulaire (suppléant: Monsieur Laurent LAPEYRE, Lycée Jacques de Romas à Nérac)

➤ Monsieur Pierre GAUTRET, Collège Louis Durand à Saint Vaury, titulaire (suppléant : Monsieur Patrick TETAUD, Lycée porte du Lot à Clairac)

➤ Monsieur Nicolas LAURENT, Lycée Jean Moulin, titulaire (suppléante : Madame Sandrine BRANA- VELU, Lycée Léonard de Vinci à Blanquefort)

➤ Monsieur Jean-François BOURDONCLE, Lycée Hôtelier et de Tourisme de Gascogne à Talence, titulaire (suppléant : NN)

➤ Madame Laetitia CALBET, Lycée Georges Leygues à Villeneuve sur Lot, titulaire (suppléante : Madame Delphine MARIN, Ecole du vieux Bordeaux à Bordeaux)

ARTICLE 2 : Les directeurs des groupements d'intérêt public « Formation Continue et Insertion Professionnelle » de la région académique assistent de droit, à titre consultatif, aux séances du Conseil Consultatif Régional Académique de la Formation Continue des Adultes.

ARTICLE 3 : La durée du mandat des représentants de l'administration nommés par la rectrice de région académique, rectrice de l'académie de Bordeaux, chancelière des universités, est de 4 ans à compter de la publication du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Le présent arrêté est publié sur les sites internet de chacune des académies de la région académique et au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Nouvelle- Aquitaine.

ARTICLE 5 : Le secrétaire général de région académique est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Bordeaux, le

05 JUL 2021

La rectrice de région académique Nouvelle-Aquitaine,
Rectrice de l'académie de Bordeaux,
Chancelière des universités

Anne BISAGNI-FAURE

